



Peut-on s'opposer à la pose de videophone en tant que locataire

Par **machaak**, le **21/01/2013** à **19:21**

Bonjour,

Le nouveau propriétaire promoteur immobilier a vidé tout l'immeuble sauf 2 locataires. En tant que locataire, pouvons-nous refuser l'installation pour notre logement d'un vidéophone. Nous fonctionnons depuis 30 ans sans ce besoin et un interphone correspondrait mieux à notre budget concernant les charges.

Merci !

Par **cocotte1003**, le **21/01/2013** à **19:28**

Bonjour, la pose et l'achat sont à la charge du bailleur. Vous ne pouvez pas vous opposer aux travaux d'amélioration, d'entretien que souhaite faire votre propriétaire, cordialement